## Assurance logement

Par Ellen11
Bonjour, J'ai actuellement souscrit une assurance habitation pour un logement étudiant il y a un peu plus de deux ans
Après l'avoir quitté j'ai demandé une résiliation à l'assurance qui as demandé une preuve confirmant mon départ de la part de l'organisme qui gère les logements le problème est que je connais que le numéro et l'email disponible sur internet
Je les aie contactés à de nombreuses reprises sans réponse de leurs parts et je n'ai pas le temps de me rendre dans leurs locaux car ils sont à presque quatre heures de ma résidence actuelle
je viens de recevoir une lettre d'huissier me sommant de payer la somme qu'ils me réclament car je ne peux pas officialiser la résiliation du contrat
Que doit-je faire ?
bonsoir a la resiliation vous avez du faire un etat des lieux de sortie envoyer celui ci a votre assureur car c'est l'etat des lieux de sortie qui justifie que vous avez quite le logement bonne soiree
Par Ellen11
Bonjour Merci pour votre réponse
Le problème c'est que ce papier n'est plus en ma possession
bonjour aviez vous un abonnement edf si oui envoyer copie de la resiliation de celui ci en tout etat de cause il vous faut imperativement prendre contact avec le huissier cela lui prouvera votre bonne foi vous pouvez egalement voir avec vos anciens voisins si l'appartement a ete repris ou voir sur la boite aux lettres
Par ESP
Bonjour
Vous n'avez conservé aucun document lors de votre déménagement?

- Affet abonnement EDF, EAO, internet, etc...?

- Arrêt abonnement EDF, EAU, internet, etc...?

Une autre solution est de contacter les gens qui habitent les lieux maintenant, pour une attestation de résidence.

Enfin, vous pouvez prendre contact avec le médiateur de l'assurance.